



Le 26 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

IMMUNISATION

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

CORONAVIRUS

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

M. Melanson

L'hon. M. Steeves

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

CENTRALE DE BELLEDUNE

M. Legacy

L'hon. M. Holland

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Crossman

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Coon

L'hon. M. Allain

M. Coon

L'hon. M. Allain

CENTRALE DE BELLEDUNE

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Holland

M. Melanson

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

IMMUNISATION

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il est évident que la pandémie est toujours en cours, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans le pays et dans le monde, certainement. Nous avons maintenant un nouveau vaccin pour les enfants âgés de 5 à 11 ans. J'ai constaté que, hier, les parents d'environ 15 % des enfants admissibles à la vaccination avaient fixé un rendez-vous pour ceux-ci. Je suppose que la question s'adresse au premier ministre ou à la ministre. Pourrait-il ou pourrait-elle expliquer le plan stratégique que le gouvernement a établi pour sensibiliser les parents en leur fournissant de l'information et en les renseignant sur les avantages du vaccin pour leurs enfants afin que nous puissions atteindre un pourcentage très élevé de vaccination des enfants?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis reconnaissante au chef de l'opposition de sa question, Monsieur le président. Je tiens à vous informer que, à 8 h aujourd'hui, 9 392 enfants avaient un rendez-vous pour recevoir leur première dose de vaccin. Des rendez-vous sont fixés et du temps est prévu pour chaque enfant, et nous offrirons au besoin davantage de séances de vaccination. Je pense que le député d'en face, le chef de l'opposition, sait que nous avons acquis une grande agilité pour ce qui est de l'organisation des séances de vaccination pour les adultes à mesure qu'ils se sont fait vacciner, et c'est la réalité.

Quant au volet sensibilisation, je pense qu'il est également très important. Vous verrez bientôt des présentations Facebook Live de la D^{re} Russell et la D^{re} Ouellette, qui s'est adressée à la population mardi, pour aider les parents à comprendre l'innocuité et l'efficacité du vaccin ainsi que les mesures qu'ils peuvent prendre afin de faciliter le processus pour leurs enfants. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. La ministre a fait une mise à jour de la situation, et c'est une bonne nouvelle de voir qu'un autre millier d'enfants ont leur rendez-vous pour recevoir le vaccin. Cependant, il faut aussi être informé qu'il y a à peu près 54 000 ou 55 000 enfants dans ce groupe d'âge qui sont admissibles à ce vaccin.

Alors, je pense que ce serait important que la ministre et le gouvernement soient davantage proactifs en permettant à des gens qui sont des experts crédibles en la matière d'expliquer le tout aux parents et de les convaincre des bienfaits de cette vaccination. Il faut soutenir cette explication avec la science. La ministre pourrait-elle nous dire quels sont les échéanciers quant aux mesures qu'elle et son gouvernement vont prendre pour s'assurer que les parents comprennent bien les bienfaits du vaccin pour leurs enfants?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis fière de dire que c'est à peu près en ce moment que débute l'inoculation du vaccin aux enfants. C'est un très, très grand jour, car nous voyons des enfants obtenir une protection pour eux et pour leur famille.

Je suis absolument d'accord avec le chef de l'opposition lorsqu'il parle de faire appel à des experts. En ce moment, nous avons la D^{re} Russell, notre médecin hygiéniste en chef, et la D^{re} Ouellette, une pédiatre de la région, de Fredericton, qui prendront la parole pour fournir des conseils. Nous aurons certainement de la documentation disponible sur notre site Web et nous ferons tout ce que nous pouvons pour rassurer les parents par rapport au vaccin. Nous tiendrons des séances à l'occasion desquelles les gens pourront poser des questions.

Monsieur le président, si le chef de l'opposition participait au comité du Cabinet sur la COVID-19, il serait au courant du plan de déploiement que nous présenterons la semaine prochaine. Merci.

CORONAVIRUS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je trouve malheureux que la ministre ait parlé du comité sur la COVID-19, car la Chambre est l'endroit où il faut faire connaître l'information à la population. Nous sommes élus pour prendre ici la parole au nom des gens de notre circonscription et de tous les gens du Nouveau-Brunswick. L'information n'est pas réservée au gouvernement ni aux personnes qui participent aux réunions à huis clos où tout reste secret. Je pense qu'il est important que nous ayons une telle discussion.

Puisqu'il est question de discussions, soulignons que nous sommes à environ quatre semaines de Noël. Nous voulons tous passer un Noël normal. Franchement, la situation l'année dernière a été brutale. Nous voulons tous que notre famille et nos amis se réunissent chez nous et ailleurs, là où le dîner de Noël est organisé. La ministre a mentionné hier qu'il pourrait y avoir de nouvelles règles. Il pourrait y avoir de nouvelles règles pour lutter contre le virus de la COVID-19 qui se propage toujours. La ministre peut-elle nous donner des détails sur les nouvelles règles et nous dire quand elles entreront en vigueur?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous avons demandé à la Santé publique de nous fournir une feuille de route pour le mois à venir. Comme l'a dit la ministre, nous savons que composer avec la COVID-19 est un mode de vie. Nous travaillons au quotidien avec les régies de la santé pour comprendre la situation dans les hôpitaux.

Questions orales

Elles font rapport sur l'état actuel et sur leur capacité à gérer ce qui se présente. L'écllosion à Moncton a été un événement malheureux, et nous l'analysons pour voir pourquoi elle s'est déclarée. De toute évidence, de nombreux experts en maladies infectieuses sont sur place pour suivre l'évolution de la situation. Nous devons évidemment faire en sorte que les gens se sentent en sécurité lorsqu'ils se rendent dans les établissements en question.

J'espère que, dans les semaines à venir — évidemment, bien avant Noël —, nous recevrons des recommandations de la part de Santé publique sur la manière de gérer la situation jusqu'à Noël. Notre objectif, évidemment, est de ne pas annuler Noël. Nous voulons passer Noël tout en composant avec la COVID-19. Nous aurons besoin de la participation de tous les gens pour qu'ils prennent les mesures de base afin de se protéger et de protéger leur famille — c'est tout ce que nous demandons, car les écllosions que nous constatons sont directement liées aux rassemblements à domicile — afin que nous puissions tous célébrer la prochaine réussite.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Merci, Monsieur le premier ministre, des observations faites.

Je veux demander au ministre des Finances et du Conseil du Trésor de nous faire un compte rendu. Nous savons que la ministre de la Santé a déposé un document pour tenter de stabiliser les soins de santé au Nouveau-Brunswick. L'un des éléments clés qui ne figurent pas dans le plan, c'est le renforcement des effectifs au sein du système de santé par le maintien en poste du personnel infirmier et des professionnels de la santé ou le recrutement.

Actuellement, quelque 20 000 employés du gouvernement disposent d'une convention collective. Un bon nombre de groupes différents — 16 groupes, je pense — n'ont toujours pas de contrat ou de convention collective. L'un des groupes clés du système de santé est celui du personnel infirmier. Il a rejeté la deuxième proposition le 26 septembre. Je veux demander au ministre si des négociations sont bel et bien en cours pour tenter de prévenir une éventuelle grève.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face. Oui, nous poursuivons les négociations, nous poursuivons les pourparlers et nous continuons à explorer les demandes, les besoins et les souhaits des membres du corps infirmier. Ils sont absolument essentiels à la situation, surtout à l'heure actuelle, mais ils l'ont toujours été — toujours. Aujourd'hui, compte tenu de la pandémie et de l'augmentation du nombre de cas et de personnes dans les hôpitaux, ils sont encore plus essentiels.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous étudions différentes options pour eux. Il ne s'agit pas seulement d'argent. Il s'agit aussi de la sécurité sur le lieu de travail. Il s'agit des quarts de travail, de la gestion d'un quart de travail et du fait de ne pas être prié de travailler quatre heures de plus après avoir déjà travaillé durant huit heures. Il s'agit de ne pas être appelé pour rentrer au travail pendant son jour de congé. Il y a toutes sortes d'éléments auxquels nous travaillons, que nous négocions et dont nous parlons. Les discussions se déroulent à huis clos et n'auront certainement pas lieu ici. Je sais que le député d'en face comprend également le tout. Nous travaillons, nous discutons, nous négocions et nous essayons de parvenir à des ententes, absolument.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci au ministre. Quand il dit que les discussions continuent, j'aimerais que le ministre nous dise ce matin les dates précises des rencontres qu'il a eues. Je ne veux pas qu'il parle du contenu des discussions. Je veux qu'il nous donne les dates exactes depuis le 6 octobre, date à laquelle le personnel infirmier a voté contre la dernière proposition. Nous parlons des deux derniers mois qui se sont écoulés. Donnez-nous, s'il vous plaît, les dates précises des rencontres que vous avez eues avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick pour essayer de résoudre la situation.

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, par votre entremise, j'aimerais remercier le député d'en face de sa question. Des dates de rencontre ont certainement été établies et des dates sont toujours fixées. Je ne dispose pas actuellement des renseignements concernant les dates. Il s'agit de négociations. Nous laissons les négociations aux équipes qui en sont chargées, et nous ne les mènerons certainement pas à la Chambre.

Je souligne aux membres de la profession infirmière que nous leur accordons de l'importance, que nous avons besoin d'eux et que nous voulons régler la situation. Nous devons leur procurer la stabilité. Nous devons assurer leur sécurité au travail. Il nous faut un certain nombre d'éléments — un certain nombre d'éléments auxquels nous travaillerons — et nous poursuivrons les discussions dans la salle de négociation. Les discussions ne se tiendront pas ici, mais elles se poursuivent. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le ministre, les paroles n'engagent à rien. Les paroles prononcées par les gens de votre gouvernement n'engagent certainement à rien.

Il se trouve que les salaires ne sont peut-être pas la seule question, mais ils constituent un élément important concernant le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier au Nouveau-Brunswick. À tout le moins — à tout le moins — le ministre peut-il

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nous dire ceci : Depuis le 6 octobre, date à laquelle les membres du syndicat ont voté contre votre dernière proposition, combien de séances de négociation y a-t-il eu? Nous sommes très préoccupés — très préoccupés — du fait que nous nous dirigeons vers une grève, or personne, à coup sûr, ne veut d'une grève dans le système de santé. Le personnel infirmier n'en veut certainement pas. Combien de fois y a-t-il eu des séances de négociation depuis le 6 octobre?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Par l'entremise du président, je remercie beaucoup le député d'en face de la question. De multiples rencontres ont eu lieu. Les rencontres se poursuivent, car nous accordons de l'importance aux gens. Voulons-nous une grève? Absolument pas. Bien sûr que non, et il serait même ridicule de laisser entendre une telle idée.

Nous travaillerons jour et nuit pour régler la situation. Nous travaillerons pour assurer la sécurité du personnel infirmier et pour assurer la sécurité des personnes qui travaillent dans les hôpitaux. Nous travaillerons pour que les quarts de travail soient normalisés. Nous travaillerons pour que le personnel ne soit plus appelé à la dernière minute pendant un jour de congé. Trop souvent, nous avons entendu des membres du personnel infirmier dire qu'ils avaient peur de répondre au téléphone pendant leur jour de congé de crainte d'être priés de rentrer au travail pour un quart supplémentaire. Savez-vous quoi? Nous devons instaurer des pratiques normalisées. Nous devons aider le personnel infirmier. Nous devons protéger le personnel infirmier et nous devons collaborer avec lui.

Les rencontres auront lieu en temps opportun. Ai-je la liste des rencontres en ce moment? Non. Plusieurs rencontres ont lieu. Plusieurs rencontres ont lieu. Merci, Monsieur le président.

CENTRALE DE BELLEDUNE

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, ce matin, une lettre a été rendue publique ; par cette dernière, le premier ministre s'est engagé à mettre fin à l'utilisation du charbon d'ici à 2030. La mesure est prise, malgré le fait que, la semaine dernière, le personnel du ministre me disait encore lors de séances d'information qu'un accord d'équivalence était le meilleur choix, malgré le fait que, l'été dernier, des employés de la centrale de Belledune ont indiqué qu'ils commenceraient à la faire fonctionner à un niveau de production réduit parce qu'ils croyaient qu'un accord d'équivalence serait conclu et malgré le fait que le PDG et son président — qui se trouvaient dans ma collectivité, dans une salle communautaire —, lorsqu'ils ont été interrogés sur l'accord d'équivalence ou des solutions de rechange, ont répondu : Nous pensons que le bon sens prévaudra et que le gouvernement fédéral optera pour un accord d'équivalence ; ce serait le meilleur choix.

Ma question s'adresse au ministre. Monsieur le ministre, étiez-vous au courant de la stratégie? Étiez-vous au courant de l'existence de la lettre à ce moment-là?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question posée en m'appuyant sur la déclaration faite plus tôt par un député. Nous avons écouté le député de Restigouche-Chaleur parler de la mort éventuelle de la centrale de Belledune. Les gens de cette région méritent-ils un député qui présage un résultat négatif pour une région importante de la province? Je ne le pense pas. Je ne le pense pas du tout.

Voyons ce qui s'est passé quand la fonderie a fermé. Qui a été la première personne sur les lieux? Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, un député de Saint John tout de même, était là pour veiller à ce que les intérêts des gens du Nord soient pris en considération.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Ajoutons à cela que le député a parlé aux nouvelles de la conversion de la centrale de Belledune en installation de gaz naturel alors que, en vérité, il faisait partie d'un gouvernement qui a imposé un moratoire sur la mise en valeur du gaz naturel. Les gens secouent la tête et s'arrachent les cheveux de façon incroyable de l'autre côté de la Chambre.

Je vais vous dire ceci : Merci pour le conseil, mais nous sommes trop occupés à travailler pour que des mesures immédiates soient prises et pour obtenir des résultats ; nous ne nous laisserons donc pas distraire par des détracteurs. Merci, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, il s'agit de 5 milliards de dollars — il y a peut-être quelque chose derrière ces 5 milliards de dollars. Quelque chose se cache derrière ces chiffres. Depuis plus d'un an, nous demandons : Quelle est la solution de rechange? Quels sont les projets pour Belledune? On nous a répondu : Il n'y en a pas ; la seule solution est l'accord d'équivalence, et nous procéderons ainsi ailleurs.

Quels sont les projets visés? D'ailleurs, à l'intention de mon ami du Parti vert, vous savez, nous, les Libéraux, nous voulons des solutions.

[Original]

Pelleteur de nuages?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Nous ne sommes pas intéressés.

Alors, qu'est-ce qui se cache derrière les 5 milliards de dollars? Sommes-nous plutôt utilisés simplement comme monnaie d'échange pour obtenir d'autres milliards afin que le ministre des Finances puisse prétendre qu'il peut équilibrer les comptes?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, lorsque nous évaluons la situation énergétique de la province, je ne peux qu'être fier du travail que nous avons accompli au cours des trois dernières années. Nous avons reconnu deux choses, à savoir les défis qui se présentent à nous et les possibilités qui se présenteront également. C'est pourquoi nous sommes allés de l'avant et avons continué à travailler au développement du secteur des PRM. C'est la raison pour laquelle, au chapitre de notre diversification énergétique, nous travaillerons l'année prochaine pour rouvrir le projet d'énergie intégrée afin que de l'énergie éolienne soit ajoutée à l'ensemble du réseau. C'est pourquoi nous continuons à travailler sur la boucle de l'Atlantique, absolument. C'est aussi pourquoi nous ferons en sorte que le gouvernement fédéral soit un partenaire qui fournit non seulement la direction à suivre, mais aussi les ressources pour le faire, une fois qu'il a une idée très claire de la direction qu'il veut nous voir prendre en matière d'émissions. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Nous nous renvoyons la balle depuis un an, et il dit que l'accord d'équivalence est un document compliqué. Il a fallu beaucoup de travail. Sa rédaction a été compliquée. On peut supposer qu'il n'a pas été envoyé sous forme d'ébauche ; je lui pose donc la question suivante : Êtes-vous prêt à nous fournir une copie du document définitif pour que nous puissions être rassurés de savoir que le travail a été fait?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Monsieur le président, je remercie le parlementaire d'en face pour sa question. En ce qui concerne Belledune, de nouveaux plans seront bientôt présentés, comme nous le constatons dans les nouvelles. Nous avons effectivement besoin d'énergies renouvelables propres et vertes, comme l'a mentionné il y a une minute le ministre qui est assis en bas. Des idées sont exprimées concernant l'énergie solaire, éventuellement les copeaux de bois, et peut-être l'énergie éolienne terrestre ou en mer, mais nous devons travailler avec les entreprises pour que ces idées se concrétisent. Ce n'est pas au gouvernement de s'en charger tout seul.

Nous veillerons également à ce que des formations soient offertes dans la région afin de recycler les gens pour les emplois à venir. Belledune est une région prospère, et nous travaillerons certainement pour y créer plus d'emplois. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au premier ministre. La situation concernant la centrale de Belledune est très grave. Il est évident que le charbon fait l'objet d'une élimination progressive, et il devrait l'être. Or toute la communauté du Nord est très dépendante des emplois en question. Puisque sont visées 300 personnes — 300 familles —, les effets économiques sont énormes. Et, oui, il doit y avoir une diversification. De ce côté-ci, mes collègues et moi comprenons cela.

Or lorsque l'on demande 5 milliards de dollars au moyen d'une lettre que le premier ministre a signée, il doit y avoir eu plus de réflexion autour du contenu, au sujet de la demande de cette somme d'argent auprès du gouvernement fédéral. Donc, ce matin, le premier ministre peut-il nous dire quelle part de cet argent, lequel serait mis en commun entre les provinces de l'Atlantique, serait destinée au nord du Nouveau-Brunswick et à la région de Belledune?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que les améliorations que l'on constate au fil des ans tiennent du fait que nous examinons chaque projet en fonction de son bien-fondé. Dans le cas de Belledune, de nombreuses rencontres ont été organisées avec le PDG du port et son personnel pour déterminer quels nouveaux projets seraient possibles dans cette région. Nous constatons une augmentation de la demande quant aux pastilles de bois. Nous constatons une augmentation de la demande quant aux copeaux. Une grande quantité de copeaux est acheminée vers la Chine et envoyée ensuite en Europe. Ainsi, plus d'usines de pastilles de bois seront créées dans ces pays. Nous constatons actuellement une augmentation de la production de la mine exploitée par Trevali, et son avenir semble plus prometteur. Nous avons également eu des discussions récentes sur d'autres activités possibles concernant le minerai et sur ce que cela pourrait signifier en ce qui a trait au développement et à la production d'énergies propres.

Toutefois, Monsieur le président, je pense que la philosophie des Libéraux consiste toujours à aborder la question par l'autre bout. Ils demandent combien d'argent il faut dépenser sans tenir compte des projets pour lesquels il est logique de le dépenser. Il s'agit d'une philosophie très différente. Toutefois, je suis convaincu qu'il y a des projets à Belledune qui méritent vraiment que nous les soutenions pour que le travail soit fait — un travail sérieux, pas comme d'autres discussions politiques. Il s'agit de réaliser un travail digne de ce nom qui durera pendant des générations.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre peut toujours critiquer ou blâmer les parlementaires du côté de l'opposition, mais la réalité est la suivante : Il existe des antécédents historiques avec le premier ministre actuel. Lorsqu'il reçoit de l'argent d'Ottawa, il court à la banque pour le déposer.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le premier ministre n'a aucune intention d'aider les gens et de s'assurer que le Nord, soit Belledune ainsi que les régions Chaleur et Restigouche — je parle de toute cette belle région —, reçoit le soutien financier nécessaire pour ce qui viendra après la fin de l'alimentation au charbon de la centrale de Belledune.

En demandant 5 milliards de dollars du fédéral, pour l'Atlantique, le premier ministre a sûrement une enveloppe budgétaire pour cette région. Du moins, je souhaite qu'il ait fait ses devoirs. Le premier ministre peut-il dévoiler cela ici, ce matin?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, une occasion s'offre à nous. Nous traitons avec le gouvernement fédéral et les restrictions qu'il a imposées à notre... Ce que nous avons demandé, c'est une prolongation jusqu'en 2040, mais le gouvernement fédéral l'a refusée. Nous ne pouvons pas obtenir de prolongation. Voici donc ce que nous essayons de déterminer : Comment nous débrouillerons-nous d'ici à 2030? Comment réussirons-nous à tracer la voie en matière de développement économique de façon vraiment logique à long terme, pour l'avenir et pour la région ainsi que la province? Pour ce qui est de la demande de 5 milliards de dollars, la Nouvelle-Écosse demande aussi un règlement, car elle fermera quatre ou peut-être cinq centrales au charbon dans la province. Il s'agit donc de rapprocher les façons dont nous passons à une source d'énergie plus verte et dont nous gérons les changements dans la région aussi.

Une transition s'impose, mais, pour revenir à la situation, celle-ci ne se résume pas seulement à l'investissement d'une somme quelconque. Il faut aussi préciser le travail que nous accomplirons et indiquer que nous obtiendrons au bout du compte des résultats pour des générations à venir, et dont la durabilité ne dépendra pas de l'argent des contribuables.

GOVERNEMENTS LOCAUX

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. L'un des principes du Parti vert, c'est que notre démocratie doit être participative et populaire. C'est pourquoi nous avons toujours dit que tous les gens devraient faire partie d'un gouvernement local et qu'ils doivent avoir l'occasion de participer de façon substantielle aux décisions qui touchent leur vie. Même si la réforme prévue de la gouvernance locale garantit que 92 % de la population disposera bientôt d'une autonomie gouvernementale, 8 % des gens sont envoyés dans un genre de purgatoire, lequel est appelé « districts ruraux ».

Ma question pour le ministre de la Réforme de la gouvernance locale consiste à savoir s'il est possible pour ces gens de sortir du purgatoire afin de former une communauté rurale avec les autres qui sont coincés avec eux ou même de se joindre à un village voisin. Que doivent-ils faire, Monsieur le ministre?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. De notre côté de la Chambre, nous faisons tellement confiance aux gens qui vivent dans les milieux ruraux. Les gens des milieux ruraux font partie d'une tradition au Nouveau-Brunswick. Ils sont fiers de vivre dans les milieux ruraux.

Oui, il y aura encore 8 % des gens de la province qui se trouveront dans des districts ruraux. Pour la première fois en 50 ans, ces gens auront accès à la démocratie. Ils pourront voter pour élire un conseiller rural. L'objectif de la réforme est en effet que, d'ici 2024, il y aura une commission municipale. Les gens des régions rurales pourront aller voir celle-ci pour déterminer s'ils peuvent établir ou former des communautés rurales.

Donc, en effet, le plan a été fait pour les quatre prochaines années. Nous voulons donner une voix aux gens qui vivent présentement dans les milieux ruraux. Cela étant dit, l'objectif est de ramener la démocratie dans les milieux ruraux. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Eh bien, Monsieur le président, les gens ont besoin d'un moyen de sortir du purgatoire en ce moment.

En tant que Verts, nous sommes en faveur d'approches communautaires en matière d'activités forestières et d'intendance des terres et de l'eau. Nous espérons que la réforme de la gouvernance locale aurait permis de faciliter la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, mais la grande majorité des terres et des eaux de la Couronne se situent dans les limites des districts ruraux. La décision qui s'impose serait d'assigner une assise territoriale aux collectivités rurales et aux Premières Nations. C'est ce que feraient les Verts. Les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick veulent savoir quelle compagnie de Irving a empêché le ministre d'agir en ce sens, soit d'assigner une assise territoriale à leur collectivité.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, nous avons un plan qui est positif. Jusqu'à maintenant, tous les gens qui ont lu notre plan et qui en ont fait l'analyse sont d'accord pour dire qu'il faut aller de l'avant. Notre structure de gouvernance locale a au-delà de 60 ans. Nous voulons faire des changements. Ce que le député d'en face ne réalise pas, c'est qu'il y a de vastes territoires au Nouveau-Brunswick qui ne sont malheureusement pas peuplés. C'est la définition de vivre dans les milieux ruraux.



Questions orales

Les milieux ruraux existent au Nouveau-Brunswick, et c'est bon. Nous voulons travailler avec ces gens. Nous allons donc les munir d'outils. Pour la première fois en 60 ans, ils participeront à la démocratie. Nous allons avoir des plans d'aménagement. Nous allons nous assurer que ces conseillers ont des choses à dire sur ce qui se passe sur le territoire. Monsieur le président, je suis certain que nous aurons une incidence positive.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé.

[Original]

CENTRALE DE BELLEDUNE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. S'il le veut bien, le premier ministre devrait nous donner davantage d'information sur la situation de Belledune.

On nous a dit que des mesures avaient été prises par le gouvernement provincial pour prolonger d'une dizaine d'années le fonctionnement au charbon de la centrale de Belledune. Nous apprenons que le premier ministre a signé et envoyé une lettre dans laquelle il accepte que l'exploitation au charbon de la centrale de Belledune se termine en 2030.

Donc, ce qu'il est important de souligner, Monsieur le président, c'est que, comme cela a été dit, il y a eu des discussions verbales publiques. Toutefois, il semble que d'autres mesures aient été prises, contrairement à ce qui a été dit. Le premier ministre peut-il déposer et nous fournir toute la documentation qui a été envoyée au gouvernement fédéral en ce qui concerne la demande de prolongation de 10 ans de l'exploitation au charbon de la centrale de Belledune?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Bon, Monsieur le président, en fait, nous avons demandé au gouvernement fédéral une prolongation pour la centrale de Belledune et un accord d'équivalence selon lequel les émissions de carbone seraient les mêmes, sauf qu'elles seraient échelonnées sur une plus longue période afin que la centrale puisse continuer de fonctionner jusqu'en 2040. Nous avons effectivement envoyé une lettre à cet égard. Notre demande a été rejetée. Le gouvernement fédéral a essentiellement dit qu'il n'approuvait pas ce que nous proposons. Nous essayons de déterminer ce que nous pouvons faire maintenant, car, en 2030, nous aurons un problème. Comme pour tout le reste, nous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pensons à l'avenir et nous nous demandons : Que sera notre solution de rechange pour fournir de l'énergie?

Comme l'a dit le ministre, notre production d'énergie est composée d'environ 80 % d'énergie verte, mais l'autre 20 % dépend certainement encore des combustibles fossiles. Nous continuerons donc à trouver des façons de fournir de l'énergie propre et à trouver une nouvelle façon d'atteindre l'objectif de 2030, mais c'est à cette étape que les 5 milliards de dollars seraient entrés en jeu. Voici l'essentiel de la situation : D'accord, vous ne nous permettez pas de prolonger l'exploitation de la centrale ; nous devons donc trouver une façon d'investir dans des solutions axées sur l'énergie propre. À ce moment-ci, notre demande n'a pas été approuvée.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. J'ai entendu un refrain à la Chambre disant que, pour le gouvernement et le premier ministre actuels, les paroles n'engagent à rien. Le premier ministre a dit qu'une lettre officielle demandant une prolongation de 10 ans avait été envoyée au gouvernement fédéral. Ce matin, pouvez-vous s'il vous plaît vous engager à m'envoyer une copie de cette lettre et de la documentation pertinente afin que nous puissions véritablement comprendre ce qui a été demandé, à l'écrit, au gouvernement fédéral?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Le chef de l'opposition peut penser qu'il a reçu une révélation, Monsieur le président, mais ce n'est vraiment pas le cas. En fait, la révélation se trouve peut-être dans la documentation sur papier ; nous pourrions donc la découper et vous l'envoyer par la poste ou en ligne. Néanmoins, oui, d'accord, vous pouvez avoir la lettre. Si vous avez le pouvoir de faire en sorte que la décision soit annulée, nous serions reconnaissants de votre aide. Je suis sûr que vous voulez la lettre pour cette raison. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, des parlementaires de l'autre côté de la Chambre peuvent rire autant qu'ils le veulent. Pour les gens dans le nord du Nouveau-Brunswick, l'enjeu est important. Il est question d'un moyen de subsistance. Il est question d'un moyen de subsistance. Des membres de 300 familles travaillent à la centrale de Belledune et celles-ci en dépendent.

Or, je ne parle pas de la lettre que vous avez signée, celle qui indique que vous acceptez que l'exploitation au charbon de la centrale de Belledune se termine en 2030. Je demande de voir les lettres ou la lettre que vous ou votre ministre avez envoyée au gouvernement fédéral pour demander une prolongation de 10 ans.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, ne perdons pas de vue le sujet, lequel est important. Nous avons parlé de l'importance du nord de la province, de la région de Belledune. Nous avons parlé des mesures que le gouvernement actuel a prises pour intervenir lorsque les



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gens de cette région ont eu des difficultés par le passé, et nous ferons certainement de même dans l'avenir.

Toutefois, ce dont le député de l'opposition ne parle pas, c'est la véritable gravité de la situation et ce qui se produira en l'absence d'un accord d'équivalence. Il y aura un arrêt complet en 2030. Ce n'est pas nous, les gens à l'Assemblée législative, qui devront le subir. Ce sont tous les clients au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi nous avons travaillé d'arrache-pied pour obtenir un accord d'équivalence. C'est pourquoi nous continuerons à travailler d'arrache-pied pour trouver d'autres solutions et pourquoi il importe que non seulement le gouvernement fédéral impose l'accord d'équivalence, mais qu'il nous donne aussi son appui et nous fournit les ressources nécessaires pour y arriver afin que nous n'ayons pas à prendre en otage les clients au Nouveau-Brunswick en raison d'une situation avec laquelle ils n'ont rien à voir.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, je pense que le ministre crie si fort ce matin que quelqu'un à Ottawa a peut-être entendu ce qu'il a dit.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : À mon avis, les membres du gouvernement actuel, le ministre et le premier ministre prennent de trop grandes bouffées d'air. Nous savons ce qui se produit lorsqu'ils respirent de l'air. Je m'arrêterai là, car je ne peux pas dire à la Chambre de quoi il s'agit.

Monsieur le président, jusqu'à présent ce matin, il est très clair pour moi qu'il n'y a jamais eu de demande officielle envoyée par écrit au gouvernement fédéral visant l'obtention d'une prolongation de 10 ans pour l'exploitation au charbon de la centrale de Belledune.

(Exclamations.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, je veux voir une demande officielle, à l'écrit. Je ne crois pas ce que dit le gouvernement. Je veux le voir à l'écrit. Je veux le voir à l'écrit, car pour le gouvernement, les paroles n'engagent à rien. Monsieur le premier ministre, fournissez-nous la lettre que vous avez envoyée ou que le ministre a envoyée à Ottawa pour demander la prolongation de l'exploitation au charbon.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, selon moi, nous pourrions faire une ligne du temps à l'égard des discussions tenues entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'énergie et Ottawa depuis probablement un an ou plus — peut-être deux ans

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

— en ce qui concerne une prolongation de l'exploitation au charbon de la centrale de Belledune. Ainsi, Monsieur le président, la réponse a été un non catégorique. Voici la réponse reçue : Je ne veux pas en parler. La réponse a été un non catégorique.

Ainsi, que nos demandes... Dans la lettre que nous avons envoyée, nous demandons maintenant 5 milliards de dollars. Si vous tentez de couper les cheveux en quatre en ce qui concerne notre demande actuelle visant l'obtention de 5 milliards et notre demande de prolongation, sachez que nous avons demandé à maintes reprises une prolongation par l'entremise des ministères — à maintes reprises —, et nos demandes ont mené à notre lettre qui dit : D'accord ; Versez-nous une indemnisation puisque l'exploitation cessera.

Je ne sais pas où vous voulez en venir ni si vous pensez que votre question est pertinente. Toutefois, Monsieur le président, le problème est évident. Le gouvernement fédéral a dit : Non, il n'y aura pas de prolongation pour la centrale dans la collectivité de Belledune, même si les émissions seraient les mêmes au titre d'un accord d'équivalence. Le gouvernement fédéral a dit non. Voilà le problème, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.